

Evolution des indicateurs entre le Bilan Social 2017 et le Bilan Social 2019

Avril 2020



Service Observatoire régional de l'emploi territorial et des données sociales, CDG31

Introduction

La forte implication des collectivités hauts-garonnaises



- Lors de la campagne du BS 2017, **grâce à votre participation**, l'observatoire de l'emploi territorial et des données sociales a pu analyser les données de plus de **46 000 agents territoriaux**.
- Cette forte participation permet :
 - de présenter **un état des lieux de qualité de l'emploi territorial du territoire**.
 - de pouvoir **comparer des collectivités ou des territoires avec d'autres**



Accompagnement de l'observatoire auprès des collectivités



Pour le BS 2019 :

- Le réseau national des observatoires régionaux poursuit **le développement de la plateforme Données Sociales** afin de faciliter vos démarches, votre saisie toutes en optimisant la qualité de vos données (présence aujourd'hui de plus de **600 tests de cohérence**).
- L'observatoire du CDG31 poursuit son **accompagnement auprès de toutes les collectivités** du territoire (affiliées ou non au CDG).

En complément de la note d'information du 24 février 2020 de la DGCL et afin de **préparer vos requêtes** pour cette nouvelle campagne, vous trouverez ci-après **le détail des modifications** qui ont été apportées aux indicateurs entre le BS 2017 et le BS 2019.



Des informations renforcées sur :

- Les **effectifs** (12 indicateurs impactés) : la plupart concerne une distinction supplémentaire (par sexe, catégorie hiérarchique, filière), regroupement des personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé, ajout des vacataires...
- Le **temps de travail** (8 indicateurs impactés) : congé de solidarité, congé de présence parental, journée de carence, journée de congés supplémentaires, modalités de contrôle des arrêts maladie, télétravail, absences uniquement sur les agents présents au 31/12/N)
- Les **conditions de travail, hygiène et sécurité** (5 indicateurs impactés) : contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie, signalements pour actes de violences sexuelles, agissements sexistes, harcèlement moral et sexuel
- Les **droits sociaux** (5 indicateurs impactés) : jours d'activité des représentants en CHSCT et du secrétaire du CHSCT, réunion des commissions consultatives paritaires
- La **rémunération** (3 indicateurs impactés) : maintien des primes en cas de congé maladie, mise en œuvre du RIFSEEP, heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées)

Evolutions BS2017-2019



Dans le détail

I/ Présentation des nouveaux indicateurs 2019 :

PARTIE 1 : EFFECTIF

Indicateur 1.5.7 : Nombre d'agents permanents ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle (distinction par genre)

1.5.7 Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Catégories	Hommes	Femmes	Total
A	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
B	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
C	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
TOTAL	0	0	0

PARTIE 2 : TEMPS DE TRAVAIL

Indicateur 2.1.5 : Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de présence parentale au cours de l'année 2019.
Remarque: si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Catégorie	Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de présence parentale
A	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
B	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
C	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>

Evolutions BS2017-2019



I/ Présentation des nouveaux indicateurs 2019 :

Indicateur 2.1.6 : Congés de solidarité familiale des agents fonctionnaires et contractuels par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale au cours de l'année 2019.
 Remarque: si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Catégorie	Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de solidarité familiale
A	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
B	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
C	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>

Indicateur 2.2.6 : Nombre de jours de carence par sexe, par catégorie hiérarchique et montants des sommes brutes retenues

Au cours de l'année 2019, pour les agents ayant été rémunérés au moins un jour dans l'année

Agents fonctionnaires

	Hommes			Femmes			Total
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Cat. A	Cat. B	Cat. C	
Nombre de jours de carence prélevés	<input type="text" value="0"/>						
Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	<input type="text" value="0"/>						
Nombre total d'agents rémunérés et soumis au jour de carence	<input type="text" value="0"/>						
Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	<input type="text" value="0"/>						
Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence	<input type="text" value="0"/>						



Tableaux identiques pour les agents contractuels permanents et non permanents



I/ Présentation des nouveaux indicateurs 2019 :

Indicateur 2.2.7 : Modalités de contrôle des arrêts maladie

Avez-vous mis en place des procédures administratives de contrôle des arrêts maladies ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne sait pas
Avez-vous mis en place des procédures médicales de contrôle des arrêts maladies ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Ne sait pas

PARTIE 3 : RÉMUNÉRATIONS

Indicateur 3.4.3 : Maintien des primes en cas de congé maladie

Avez-vous prévu le maintien des primes en cas de congé maladie ? *

Oui
 Non
 Ne sait pas

PARTIE 4 : CONDITIONS DE TRAVAIL – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Indicateur 4.2.5 : Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie

Avez-vous adhéré à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie ? *

Oui
 Non
 Ne sait pas

Evolutions BS2017-2019



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

A. La formulation de certains indicateurs a été revue afin de faciliter leur compréhension ou d'ajouter une précision :

Indicateur 2.1.0 : Nombre de journées de congés **supplémentaires** accordées à l'ensemble des agents : ajout d'une question : « votre collectivité accorde-t-elle des journées de congés supplémentaires à l'ensemble de ses agents au-delà du nombre de jours de congés légal hors droits acquis et jours de fractionnement ? »

Votre collectivité accorde-t-elle des journées de congés supplémentaires à l'ensemble de ses agents au-delà du nombre de jours de congés légal hors droits acquis et jours de fractionnement ?

- Oui
 Non

Indicateur 2.2.1 : Modalités d'organisation du temps de travail, une question a été ajoutée : « avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents concernés par des cycles de travail délibérés avant le 01/01/2002 ? »

Avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents concernés par des cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002 ?

- Oui
 Non

Indicateur 2.2.4 : Télétravail. L'intitulé de cette question a été modifiée comme suit : Avez-vous délibéré sur la mise en place du télétravail?

Evolutions BS2017-2019



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

B. Des indicateurs ont été modifiés à la suite d'évolutions réglementaires

Indicateurs 3.1.1 et 3.2.1 : De nouvelles questions ont été ajoutées

Agents fonctionnaires :

3.1.1.0 - Au 31/01/2019, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour au moins un cadre d'emplois ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Avez-vous délibéré sur la mise en place d'une part CIA ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Agents contractuels :

3.2.1.0 - Agents contractuels - Au 31/12/2019, avez-vous mis en place le RIFSEEP ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

Evolutions BS2017-2019



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

B. Des indicateurs ont été modifiés à la suite d'évolutions réglementaires

Indicateur 4.2.3 : Inaptitudes au cours de l'année 2019. 4 questions ont été ajoutées sur la période de préparation au reclassement.

Proposition de période de préparation au reclassement au cours de l'année	<input type="text"/>
Période de préparation au reclassement acceptée au cours de l'année	<input type="text"/>
Période de préparation au reclassement refusée au cours de l'année	<input type="text"/>
Reclassement effectif au cours de l'année, suite à une période de préparation au reclassement	<input type="text"/>

Evolutions BS2017-2019



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

B. Des indicateurs ont été modifiés à la suite d'évolutions réglementaires

Indicateur 4.3.1 : Initialement dénombrement des actes de violence physiques. Ajout de tableaux sur les signalements d'harcèlement moral, harcèlement sexuel ou agissements sexistes.

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement moral en 2019, de la part d'usagers ou d'autres agents ? *

Oui
 Non

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents, titulaires et contractuels, y compris sur un emploi non permanent.

	Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral		Total
	Hommes	Femmes	
Emanant du personnel avec arrêt de travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Emanant du personnel sans arrêt de travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Emanant des usagers avec arrêt de travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Emanant des usagers sans arrêt de travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0
Total	0	0	0

Le tableau est identique pour le harcèlement sexuel ou agissements sexistes

Evolutions BS2017-2019



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

C. Des indicateurs ont subi des ajouts d'informations ou des modifications de leurs champs ou items

- **Indicateurs 1.1.4 et 1.2.4** : ETPR fonctionnaires et ETPR contractuels sur emploi permanent. Ajout d'une distinction supplémentaire de la catégorie hiérarchique pour chaque filière

1.2.4 (1) Nombre de contractuels sur emploi permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) (Contractuels)

Filières	Année 2019		Total
	Hommes 1.2.4 (1.3)	Femmes 1.2.4 (1.4)	
	Administrative [1.2.1] = 0		
A	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	0
B	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	0
C	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	0

Evolutions BS2017-2019



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

C. Des indicateurs ont subi des ajouts d'informations ou des modifications de leurs champs ou items

Indicateurs 1.3.1 (1) et (2) : Autres contractuels sur emploi non permanent en effectif physique : ajout d'une ligne pour les « vacataires (hors jury de concours) » et regroupement sur un seul item des personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé.

Indicateur 2.2.3.3 : Ajout d'une colonne sur le nombre de jours donnés au bénéfice de proches

2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours utilisés sous forme de congés au 31/12/2019		Nombre de jours indemnisés en 2019		Nombre de jours pris en compte au titre de la Rafp* en 2019		Nombre de jours donnés au bénéfice de proches	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
Toutes catégories	0	0	0	0	0	0	0	0



Evolutions BS2017-2019



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

C. Des indicateurs ont subi des ajouts d'informations ou des modifications de leurs champs ou items

- **Indicateur 1.3.2** : Recours à du personnel temporaire. Une nouvelle distinction par filière est faite pour les personnels remplaçants mis à disposition par le CDG

Avez-vous eu recours à du personnel temporaire provenant d'une entreprise privée ou bien un CDG ? *

Oui
 Non

Champ : personnes de droit public ou privé qui sont dans le cadre d'une mission temporaire et qui sont mises à disposition par les CDG ou intérimaires.
Ces agents ne doivent pas avoir été recensés à l'indicateur 1.2.1.
Remarque : si une personne a exercé au cours de plusieurs périodes distinctes, ne la compter qu'une fois.

	Effectifs présents au 31 décembre 2019		Effectifs présents au moins un jour entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2019	
	Hommes 1.3.2(1)	Femmes 1.3.2(2)	Hommes 1.3.2(3)	Femmes 1.3.2(4)
Personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion				
Administrative	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Technique	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>
Culturelle	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>

- **Indicateur 4.1.1** : Agents affectés à la prévention : précisions dans l'intitulé des lignes ACFI et médecins de prévention : « titulaires ou contractuels, agents de la collectivité »

Evolutions BS2017-2019



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

C. Des indicateurs ont subi des ajouts d'informations ou des modifications de leurs champs ou items

- **Indicateur 1.5.0.1** : Départs des fonctionnaires. Une nouvelle distinction entre mise en disponibilité de droit et sur demande
- **Indicateur 1.5.0.2** : Départs des contractuels sur emploi permanent. Une distinction entre « fin de contrat » et « fin de contrat d'agent remplacement art. 3-1 »

Contractuels sur emplois permanents		Hommes					Femmes					Total Hommes + Femmes	
		Cat. A	Cat. B	Cat. C	Agents et ouvriers territoriaux de Mayotte (AOTM)	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Agents et ouvriers territoriaux de Mayotte (AOTM)	Total		
Motif de départ		Cat. A	Cat. B	Cat. C	Agents et ouvriers territoriaux de Mayotte (AOTM)	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Agents et ouvriers territoriaux de Mayotte (AOTM)	Total	Total Hommes + Femmes	
Départs définitifs	Départ à la retraite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Licenciement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Décès	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2019)					0						0	0
	dont fin de contrat d'agent remplaçant article 3-1 (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2019)					0						0	0
Total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	



Evolutions BS2017-2019



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

C. Des indicateurs ont subi des ajouts d'informations ou des modifications de leurs champs ou items

- **Indicateurs 1.5.2 et 1.5.4** : Arrivées de fonctionnaires au cours de l'année 2019 : Ajout de lignes et de colonnes pour faire la distinction entre contractuels permanents et non permanents

Fonctionnaires								
Par								
Recrutement direct			Voie de concours, Sélection pro					
Nouvel arrivant dans la collectivité	Agent déjà présent en 2019 en tant que contractuel permanent	Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	Lauréat nouvel arrivant dans la collectivité	Lauréat déjà présent en 2019 en tant que contractuel permanent	Lauréat déjà présent en 2019 en tant que contractuel non permanent	Article 38	Intégration directe	Voie de mutation
1.5.2(0)	1.5.2(1)	1.5.2(2)	1.5.2(3)	1.5.2(4)	1.5.2(5)	1.5.2(6)	1.5.2(7)	1.5.2(8)
0	0		0	0		0	0	0



Evolutions BS2017-2019



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

C. Des indicateurs ont subi des ajouts d'informations ou des modifications de leurs champs ou items

- **Indicateur 2.2.4** : Télétravail. Une distinction est faite à présent entre le « nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail » et le « nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail »

Avez-vous délibéré sur la mise en place du télétravail ?

Oui
 Non

	Hommes [1.1.1]+[1.2.1]+[1.3.1.1]=4					Femmes [1.1.1]+[1.2.1]+[1.3.1.1]=6					Total Hommes + Femmes
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Agents et ouvriers territoriaux de Mayotte (AOTM)	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Agents et ouvriers territoriaux de Mayotte (AOTM)	Total	
Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier au cours de l'année 2019	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	0
Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (article 133 de la loi du 12 mars 2012)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	0	0

Evolutions BS2017-2019



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

C. Des indicateurs ont subi des ajouts d'informations ou des modifications de leurs champs ou items

- **Indicateur 3.4.4** : Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2019 par sexe, filière et cadre d'emplois. Nouvelle distinction entre fonctionnaires/contractuels et pour les fonctionnaires, nouvelle distinction temps complet/temps non complet.

Votre collectivité est-elle concernée par les heures supplémentaires en 2017 ? *

Oui
 Non

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent

Cadres d'emplois Filières	Fonctionnaires												Contractuels							
	Temps complet						Temps non complet													
	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2019			Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2019			Total Temps complets	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2019			Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2019			Total Temps non complet	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2019			Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2019		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes		Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes		Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
	Administrative [0]																			
	Technique [0]																			
	Culturelle [0]																			
	Sportive [0]																			
	Sociale [0]																			
	Médico-sociale [0]																			
	Médico-technique [0]																			
	Police municipale [0]																			
	Animation [0]																			

Evolutions BS2017-2019



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

C. Des indicateurs ont subi des ajouts d'informations ou des modifications de leurs champs ou items

- **Indicateurs 4.1.3 et 6.1.4** : Nombre de visites médicales sur demande de l'agent et nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année. Ajout d'une distinction Hommes/Femmes.

4.1.3 - Nombre de visites médicales sur demande de l'agent	Hommes	Femmes
Nombre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2019	<input type="text"/>	<input type="text"/>



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

C. Des indicateurs ont subi des ajouts d'informations ou des modifications de leurs champs ou items

Indicateur 6.1.1 : Réunions statutaires. Ajout d'une information sur les commissions consultatives paritaires. Si oui à la question sur l'existence d'un CHSCT au sein de la collectivité alors création de 2 lignes supplémentaires : « nombre de jours d'activité des représentants en CHSCT » et « nombre de jours d'activité du secrétariat du CHSCT »

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, uniquement

Disposez-vous d'un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) au sein de votre collectivité?

Oui
 Non
 Ne sait pas

Nombre de réunions du CHSCT dans l'année 2019	<input type="text"/>
Nombre de jours d'activité des représentants en CHSCT	<input type="text"/>
Nombre de jours d'activité du secrétaire du CHSCT	<input type="text"/>

Indicateur 7.1.2 : Prestations servies directement ou via un Comité d'Œuvres Sociales par la collectivité territoriale. Ajout d'une ligne « prestations servies via un Comité d'Œuvres Sociales »

Indicateur 7.1.3 : Aides à la garde d'enfants y compris accordées par un Comité d'Œuvres Sociales. Ajout d'une ligne (en champ libre) pour préciser les autres aides



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

D. Des indicateurs ont subi des ajouts ou des modifications de leur champ d'intervention



Indicateur 1.7.1: Répartition par sexe et âge des effectifs des agents titulaires et stagiaires et des contractuels **présents dans les effectifs au 31/12/19**

L'absence de cette précision pouvait ultérieurement entraîner des erreurs.

Indicateurs 2.1.1 à 2.1.3 : A présent, la comptabilisation du nombre d'agents absents et du nombre de jours d'absence dans l'année **ne concernent que les agents présents dans la collectivité au 31/12 de l'année.**

Indicateurs 5.1.1 à 5.1.3 : A présent, la comptabilisation du nombre d'agents partis en formation ainsi que le nombre de jours de formation suivis dans l'année **ne concernent que les agents présents dans la collectivité au 31/12 de l'année.**



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été modifiés :

E. L'affichage des données de certains indicateurs a été modifié

Indicateur 2.1.7 : Entretiens avant et après des congés de 6 mois et plus. Remplacement des tableaux par des questions (Oui/Non)

Départ en congé	
Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année dans votre collectivité ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé sans entretien ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Y a-t-il eu des femmes qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année dans votre collectivité ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé sans entretien ?	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non



II/ Les indicateurs 2017 qui ont été supprimés :

Suppression des données de l'année N-1 pour les indicateurs :

- **Indicateur 1.1.4**: ETPR fonctionnaires
- **Indicateur 1.2.4** : ETPR contractuels sur emploi permanent
- **Indicateur 1.3.1 (2)** : Autres contractuels sur emploi non permanent en effectif physique
- **Indicateur 6.1.3** : Conflits du travail : grèves

Suppression :

- **Ex Indicateur 1.5.6** : Titularisations dans le cadre de la loi n°2012-347 du 12/03/2012 (loi Sauvadet) dans l'année 2017, fin du dispositif.

Regroupement de données pour les indicateurs :

- **Indicateurs 1.3.1 (1) et (2)** : Autres contractuels sur emploi non permanent en effectif physique. Désormais une seule ligne pour les « personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé »
- **Indicateur 1.5.2** : Arrivées de fonctionnaires. Suppression des colonnes « PACTE »



Pour tout renseignement :

Pour le recueil des données et la prise en main de l'outil :

**Service de l'Observatoire de l'emploi
territorial et des données sociales**

**Karine DUVAL
Julie OLIVEIRA**

observatoire@cdg31.fr



Pour accéder à la plateforme données sociales :





CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-GARONNE

590, rue Buissonnière | CS 37666 | 31676 LABEGE CEDEX

Tél : 05 81 91 93 00 • Fax : 05 62 26 09 39 • www.cdg31.fr • contact@cdg31.fr

